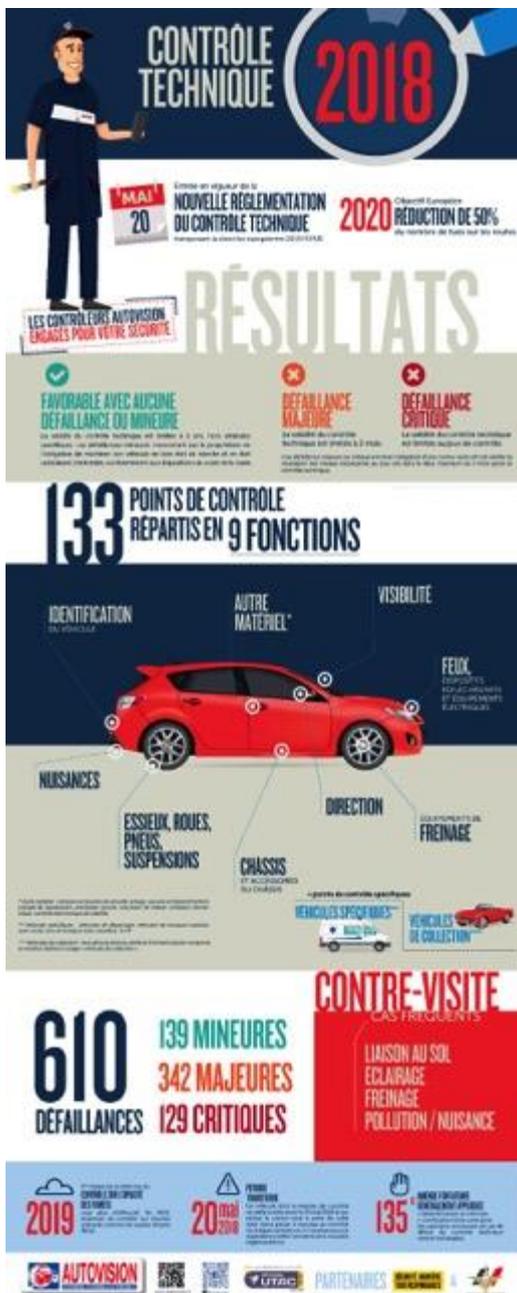


20 mai : RÉFORME DU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOVISION veut informer pour convaincre

À partir du 20 mai 2018, une nouvelle méthodologie de contrôle technique automobile sera appliquée pour améliorer la sécurité routière et limiter l'impact du parc automobile sur l'environnement.

Pourtant, la réforme du contrôle technique est plutôt perçue comme une contrainte supplémentaire qui n'est pas sans conséquence : risque de ruée vers les centres avant la date fatidique, inquiétude et diffusion d'informations plus ou moins justes. Dans ce contexte, AUTOVISION a pris le parti de monter au créneau pour faire comprendre la réglementation et accompagner leurs clients.



CONTRÔLE TECHNIQUE 2018

MAI 20 : NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU CONTRÔLE TECHNIQUE

2020 : Réduction de 50% du nombre de points sur les anomalies

RÉSULTATS

- FAVORABLE AVEC AUCUNE DÉFAILLANCE OU MINEURE
- DÉFAILLANCE MAJEURE
- DÉFAILLANCE CRITIQUE

133 POINTS DE CONTRÔLE REPARTIS EN 9 FONCTIONS

- IDENTIFICATION DU VÉHICULE
- AUTRE MATÉRIEL
- VISIBILITÉ
- FEUX
- NUISANCES
- ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSIONS
- CHASSIS
- DIRECTION
- FREINAGE

610 DÉFAILLANCES

139 MINEURES
342 MAJEURES
129 CRITIQUES

CONTRE-VISITE CAS FRÉQUENTS

- LIASON AU SOL
- ECLAIRAGE
- FREINAGE
- POLLUTION / NUISANCE

2019 : 135 DÉFAILLANCES CRITIQUES

20 mai 2018

AUTOVISION PARTENAIRES

TRANSPARENCE : INFORMATIONS CLAIRES ET JUSTES

Depuis l'annonce de la réforme, les automobilistes sont confrontés à beaucoup d'informations, parfois contradictoires. AUTOVISION s'engage à travers une campagne d'information dédiée pour éclairer et rassurer professionnels du secteur et automobilistes.

Disponibles dans les centres et sur le site AUTOVISION, des **supports pédagogiques** expliquent les nouvelles méthodes de contrôle et les changements. **Quelques conseils** sont aussi délivrés pour :

- préserver la sécurité de tous
- limiter les risques de contre-visites
- maîtriser le budget réparation

- . **Une infographie** décrypte la nouvelle réglementation
- . **Un flyer** donne des exemples concrets sur les différents niveaux de défaillances
- . **Une plaquette** met en évidence ce qui change, ce qui ne change pas et les bénéfices de la réforme
- . **Une charte** engage les contrôleurs AUTOVISION vis-à-vis de leurs clients

Être transparent, c'est aussi informer le client sur la **période transitoire** entre l'ancienne et la nouvelle réglementation. Quelles sont les conséquences d'une contre-visite suite à un contrôle technique réalisé après le 20 mars ? Deux options :

- L'automobiliste passe la contre-visite avant le 20 mai. Il aura alors moins de deux mois pour réparer son véhicule
- L'automobiliste passe la contre-visite après le 20 mai. Il sera alors sous le coup de la nouvelle réglementation. De nouvelles défaillances peuvent alors apparaître et nécessiter une nouvelle contre-visite.

CONTRÔLEUR TECHNIQUE : COMPETENCES RENFORCEES

« L'évolution du contrôle technique et de ses degrés de vigilance doit être perçue comme un progrès pour la sécurité et l'environnement. En tant que contrôleurs, notre rôle est de faire accepter la contre-visite trop souvent considérée comme une sanction », **Nicolas Hurtaud**, responsable du centre d'Aytré (17).



Les automobilistes appréhendent la nouvelle réglementation avec un sentiment de crainte mêlé d'hostilité, renforcé par la diffusion d'informations erronées ou alarmistes. Expert et en contact direct avec le client, le contrôleur a un rôle clé pour désamorcer la situation, accompagner ses clients dans la compréhension des enjeux du contrôle technique et de la réforme. AUTOVISION s'est fixé l'objectif de faire évoluer autant les mentalités que les comportements pour améliorer la sécurité routière... et dépassionner les débats

La sécurité routière, la qualité de l'air, la fiabilité des transactions des véhicules d'occasion entre particuliers et le propre bien-être du client, sont les messages portés par le réseau AUTOVISION.

« Le procès-verbal du contrôle technique est le seul document obligatoire à ce jour faisant foi de l'état du véhicule, ce qui lui confère une importance majeure. Plus le contrôle technique sera en mesure de dresser un portrait fiable du véhicule, plus il sera sûr et plus une transaction pourra se faire en confiance. Avec la nouvelle réglementation, l'expertise des contrôleurs est valorisée. Avant, ils appliquaient stricto sensu une méthodologie. A partir du 20 mai, ils engageront davantage leur responsabilité. Par exemple, leur appréciation sur l'usure des pièces grâce à un curseur à trois niveaux sera déterminante. Le contrôleur a une responsabilité administrative et pénale en signant le procès-verbal. En cas de négligence, l'agrément délivré par le Ministère peut lui être retiré et il peut s'exposer à des poursuites pénales. Son engagement pour la sécurité routière est officiel et sa mission, d'ordre public. La Charte d'Engagement AUTOVISION en fait foi », **Frédéric Mouret**, Directeur du réseau VL AUTOVISION.

« A partir du 20 mai, le contrôleur devra statuer sur le risque mécanique des défaillances constatées. Son rôle d'interface entre le Ministère et l'automobiliste est renforcé. Il lui est accordé plus de pouvoir dans les prises de décision, plus d'autorité dans le jugement, mais en contrepartie il est exigé de lui plus de rigueur, de qualification et de discernement », **François Herbourg**, Responsable Formation AUTOVISION.

FORMATION DES CONTRÔLEURS

Le niveau requis pour suivre la formation de contrôleur technique est au minimum un bac pro maintenance de véhicules (VP, VI, VTR) ou un BTS après-vente auto (VP ou VI). Ce niveau de qualification est requis pour assimiler la réglementation et rendre des comptes à l'administration selon un processus bien défini. En cas d'anomalies détectées dans les résultats, le contrôleur doit pouvoir se justifier.

Ensuite, la formation initiale du contrôleur comprend une session théorique de 10 semaines et un stage pratique de 2 semaines dans un centre de contrôle technique, coaché par un professionnel agréementé. Les programmes de formation (initiale et continue) sont validés et imposés par l'administration. En 2018, la session de « maintien annuel de qualification », est portée à 20 heures.

La réforme concerne également les exploitants de centre, dorénavant tenus de suivre une formation initiale d'une semaine et un maintien de qualification de 2 jours tous les 5 ans.



Baisse de la tarification pendant les heures creuses, forfait avec pré-visite incluse, adaptation des heures d'ouverture, RDV-Online... sont quelques-unes des solutions mises en place par les affiliés AUTOVISION pour faire face au pic d'activité et satisfaire la demande.

« *Une augmentation de l'activité se fait ressentir depuis déjà plusieurs semaines, c'était inévitable. En attendant que l'effet retombe, et pour satisfaire au mieux les clients qui souhaitent anticiper, j'adapte mes horaires d'ouverture* », **Nicolas Hurtaud**, responsable du centre d'Aytré (17).

Au-delà de cet aspect pratique, AUTOVISION aide ses clients à trouver le bon compromis entre leur sécurité, la réglementation et leur budget entretien. Parmi les conseils délivrés :

Contrôle avec une défaillance majeure + critique : échelonner les réparations

À l'issue d'un contrôle technique comportant différents niveaux de défaillances (majeures et critiques), deux choix se présentent :

- réaliser le jour même l'ensemble des réparations du véhicule et effectuer la contre-visite afin de lever l'intégralité des défaillances.
- réaliser le jour même les réparations et la contre-visite relatives aux défaillances critiques. Le véhicule peut ainsi circuler, et le propriétaire, échelonner les réparations relatives aux défaillances majeures. La contre-visite devra être effectuée dans un délai de deux mois. À défaut de réparation levant la défaillance critique le jour même, le véhicule ne sera pas conforme à la réglementation en cas de circulation. Il sera verbalisable, autant qu'en cas de dépassement de la date de validité du contrôle technique.

Vérifier l'échéance du contrôle technique

Le non-respect de l'échéance du CT peut entraîner une amende, la confiscation de la carte grise, et l'immobilisation du véhicule. Chaque centre AUTOVISION alerte ses clients sur l'échéance de leur CT.

Revoir le précédent procès-verbal

Le procès-verbal du dernier contrôle peut mentionner des défaillances mineures. Si elles n'ont pas été réparées, elles pourraient devenir des défaillances majeures, voire critiques.

Entretien régulier, budget maîtrisé, sérénité assurée

- Réduction des coûts de réparation (changer les plaquettes de freins à temps plutôt que devoir changer les disques)
- Maîtrise du budget en anticipant les réparations et en fixant des priorités
- Peu de risques de contre-visite
- Sécurité du véhicule et de l'entourage : un pneu lisse fait partie des défaillances courantes...

« *Le contrôle technique devient plus juste et le contrôleur remplit pleinement sa mission au bénéfice de la sécurité de tous et de l'environnement.*

La nouvelle réglementation responsabilise toute la filière automobile : constructeurs, réparateurs, contrôleurs et automobilistes. Elle est un progrès d'utilité publique et personnelle », **Bernard Bourrier**, président directeur général AUTOVISION.

L'expertise du contrôle technique

Le réseau AUTOVISION fêtait ses 25 ans en 2017. Depuis sa création en 1991, l'enseigne est devenue une référence du contrôle technique automobile. Avec plus de 1000 centres de contrôle technique de véhicules légers dans toute la France, et plus de 4 millions de contrôles réalisés chaque année, AUTOVISION engage son expertise au service de la sécurité des conducteurs.

AUTOVISION en chiffres

2^e marque de Contrôle Technique Automobile agréé par le Ministère
+ 1 000 centres dans le réseau
+ 4 millions de contrôles annuels
2 000 contrôleurs agréés
133 points de contrôle

Service Presse CommLC

Catherine Lebee, 06 07 52 13 77, clebee@commLc.com

Marine Nève, mneve@commLc.com

01 34 50 22 36 | www.commLc.com | 87 bis boulevard Clémenceau, 95240 Cormeilles en Parisis

A propos d'AUTOVISION

AUTOVISION a été créée en 1991. Le contrôle technique réglementaire entre en vigueur en France, le 1^{er} janvier 1992. Le réseau s'est depuis implanté en Grèce et à Chypre au fur et à mesure de l'instauration du contrôle technique. Les activités d'AUTOVISION regroupent le développement, la gestion et l'animation de centres affiliés VL ; la formation (Autodidact) ; le contrôle qualité (Kaliconseils) ; la mise en place de systèmes informatiques (KAROIL) ; l'exploitation de centres de contrôle technique VL et PL. AUTOVISION est le seul groupe français dédié à 100% au contrôle technique VL et PL. Il apporte à ses affiliés une offre globale exclusive : matériels, documents administratifs, maintenance, veille réglementaire, animation commerciale. Avec plus de 1 000 centres pour 730 affiliés et plus de 4 millions de contrôles en moyenne par an, il est le 2^e réseau en France en nombre de centres et de contrôles.

www.autovision.fr